

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 505**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Signalétique, enseigne, décor

Nouvel intitulé : Signalétique et décors graphiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Signalétique, enseigne et décor est capable de réaliser, en fonction des spécifications fournies, des produits à l'unité ou en série ayant une vocation publicitaire d'information, de communication visuelle ou de décor. Il mène à bien ces réalisations sous la direction d'un responsable qui distribue le travail, impose les délais d'exécution et contrôle les résultats. Il participe à l'accueil des clients et des fournisseurs, entretient des relations fonctionnelles avec ses collègues et le responsable de chantier ou d'atelier qu'il informe sur les particularités ou les difficultés du travail à effectuer. Il exerce son activité soit en atelier soit sur site.

Pour la réalisation de son travail, il effectue les tâches suivantes et doit :

- analyser le travail à réaliser en fonction de la demande et de la fiche d'instructions ;
- relever les informations pertinentes dans l'environnement du produit à réaliser et contribuer au choix des solutions esthétiques et techniques ;
- réaliser un crayonné ou une maquette PAO et la transposer en vue de la réalisation ;
- organiser le poste de travail, recenser les besoins en matériaux et matériels, préparer les outils et outillages nécessaires, assurer la mise en place des dispositifs de protection des personnes et des biens ;
- préparer les supports et la matière d'œuvre ;
- réaliser et mettre en place, traditionnellement ou par les moyens informatiques, les lettrages, graphismes et décors .
- assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé ;
- maintenir en état les équipements, le matériel et le poste de travail ;
- s'informer sur les évolutions techniques et technologiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1306 : Prépresse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Préparation informatique d'un ouvrage
- Réalisation d'un ouvrage
- Français, Histoire-Géographie, enseignement moral et civique
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante
- Éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À
LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.337-1 à D337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29.07.04

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : CAP Agent d'exécution graphiste décorateur

Certification suivante : [Signalétique et décors graphiques](#)